

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

## **VENDREDI 30 NOVEMBRE 1917**

Les conseils provinciaux sont convoqués pour le 1<sup>er</sup> décembre à l'effet de voter une nouvelle contribution de guerre de 360 millions. Évidemment tout se passera comme les années précédentes (1) : les conseils provinciaux refuseront de voter ou ne se réuniront pas. Dans le Brabant, il est déjà décidé que, comme l'an dernier, le président, M. Duray, ira seul à la séance, accompagné du greffier, constatera qu'il n'y a personne, puis s'en ira.

Les représentants des banques ont adressé à propos de la nouvelle contribution de guerre, la lettre suivante à l'Empereur d'Allemagne :

Bruxelles, le 24 novembre 1917

MAJESTÉ IMPÉRIALE,

Les soussignés, interprètes des sentiments de toutes les banques du pays se permettent de venir exposer à Votre Majesté ce qui suit :

A la suite d'un arrêté du 22 novembre 1917 de Son Excellence le Gouverneur général en Belgique, les banques belges vont être contraintes, sous la menace de sanctions graves, pour le pays, de financer une contribution de guerre de trois cent soixante millions de francs.

A l'occasion ,des contributions de guerre précédentes, les banques belges n'ont cessé de protester, mais en vain, contre la situation, qui leur est imposée ; si, jusqu'à présent, elles ont cédé devant la force, c'est parce que leurs dirigeants, conscients du rôle que les établissements de crédit assument dans la vie économique d'un pays, ont estimé que, dans l'intérêt de la population, il fallait éviter le danger, dont nous étions menacés, de voir prélever, par tous les moyens de contrainte dont dispose l'autorité occupante, une contribution plus élevée encore.

Mais le désastre qui atteint notre malheureux pays a pris de telles proportions que nous ne pouvons plus, sans étouffer le cri de notre conscience et sans assumer les plus redoutables responsabilités vis-à-vis du pays, nous dispenser d'en appeler à Votre Majesté.

La Belgique offre au monde le plus lamentable spectacle : les ressources qu'elle tirait de son industrie et de son commerce, si florissants avant la guerre, sont complètement taries ; notre commerce n'existe plus ; la plupart de nos usines grandes et petites ont été dévastées, leurs installations et leur outillage systématiquement enlevés ou détruits ; l'un après l'autre, la plupart de nos bois sont rasés ; d'énormes réquisitions de toute nature épuisent les forces vives du pays.

Malgré tout cela, plus de seize cent millions de francs de contributions de guerre ont été déjà imposées aux provinces belges, sans compter toutes celles perçues au début des hostilités dans les villes et les communes traversées par les troupes envahissantes.

Ce n'est pas assez d'avoir assisté impuissants à la ruine de notre commerce, à la destruction et à la dispersion de notre outillage économique ; il faut encore

aujourd'hui que nous voyions avec terreur se préparer également notre déchéance financière. Ainsi s'ouvre devant nous la sombre perspective qu'au moment de la paix, il ne restera plus qu'une Belgique épuisée et des banques trop affaiblies pour pouvoir aider efficacement au relèvement du pays,

Le pouvoir Occupant, pour lever ces lourdes contributions, invoque l'article 49 de la Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. Il ne nous appartient pas de discuter si sa manière de voir est justifiée dans le cas spécial de la Belgique, qui fut entraînée, malgré elle, dans un épouvantable conflit.

Mais si cette même Convention peut nous être appliquée, il n'en reste pas moins vrai que, dans son texte comme dans son esprit, la Convention dispose que les contributions de guerre ne peuvent être prélevées que pour les besoins de l'armée d'occupation et de l'administration du territoire occupé, et dans la proportion des ressources du pays.

Les ressources du pays sont anéanties et, chose plus grave encore, elles ne peuvent pas être renouvelées puisque nos approvisionnements ont été saisis, notre outillage dispersé ou détruit.

Nous ne voulons pas croire que la Belgique a perdu aux yeux de Votre Majesté tout droit au bénéfice des conventions solennelles qui régissent les rapports des peuples entre eux et que ceux-ci ne cessent d'invoquer. Au contraire, Votre Majesté, dans sa réponse à l'appel de Sa Sainteté le Pape, a proclamé à son tour que le droit doit primer la force.

Nous venons demander pour notre malheureux pays l'application de ce grand principe et nous aimons à

croire qu'il plaira à Votre Majesté de répondre à l'appel que nous lui adressons.

La Belgique est à bout de ressources, et les charges qui pèsent déjà sur elle rendront sa restauration longue et difficile ; il appartient à Votre Majesté de décider si cette restauration doit devenir impossible.

Angoissés par le spectacle des ruines qui nous entourent, nous demandons à Votre Majesté de soumettre notre appel à un examen approfondi. Puissent apparaître à Ses yeux toute l'étendue du désastre immérité qui atteint la Belgique, l'énormité des charges dont elle est déjà accablée et l'impossibilité de la frapper de nouvelles et lourdes contributions, sous lesquelles son crédit est menacé de sombrer à jamais.

Les soussignés offrent à Votre Majesté Impériale leurs hommages respectueux.

(S.) L. Van der Rest, vice-gouverneur de la Banque Nationale de Belgique; J. Jadot, gouverneur de la Société Générale de Belgique ; de Laveleye, président de la Banque de Bruxelles ; M. Levie, président de la Caisse de Reports ; E. Francqui, président de la Banque d'Outremer ; L. Lambert ; F.-M. Philippson ; Favresse (pour la Banque Empain) ; Léon Cassel, J. Matthieu et fils ; Josse Allard ; chevalier de Wouters, administrateur-délégué de la Banque Belge pour l'Etranger ; P. Liénart, président du Crédit Général de Belgique ; Lelannoy, président de l'Union du Crédit ; G. Van der Rest, président du Comptoir d'Escompte de Bruxelles ; L. Ghion, administrateur-délégué du Comptoir du Centre ; M. Gevers, vice-président de la Banque d'Anvers ; Fr. Brockdorff, président de la Banque Centrale Anversoise ; Ed De Kepper, administrateur de la Banque Générale Belge ; Ed.

Bunge, président de la Banque de l'Union Anversoise ; Paul Meyer, administrateur-délégué du Crédit Anversois; Alb. Maquinay, président de la Banque de Crédit Commercial ; Jos. Van Put, administrateur-directeur de la Banque de Commerce ; Joseph-J. Legrelle, banquiers; Alph. Bellemans, administrateur-délégué de la Banque d'Epargne et de Crédit ; J. Janssens, administrateur-directeur de la Banque Anversoise de Fonds Publics et d'Escompte ; comte Emile Legrelle. président de la Caisse Hypothécaire Anversoise ; E. Wiener, administrateur du Crédit Général Liégeois ; de Brabander, administrateur de la Banque Générale de Liège ; Panquin, directeur de la Banque Nagelmaeckers fils et Co. (2)

(1) Voir 19 décembre 1914, 4 décembre 1915, 2 décembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161202%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

4 décembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161204%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(2) Cette requête demeura sans résultat. Voir 7 décembre.

### **Notes de Bernard GOORDEN.**

*L'arrêté (pour le territoire occupé) relatif à une session extraordinaire des conseils provinciaux a été publié en trois langues, notamment dans la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels ; Huberich, Charles*

Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 564 pages ; volume 13 : 1<sup>er</sup> octobre – 28 décembre 1917), N°417, 22 novembre 1917, pages 319-323 :

<https://ia801403.us.archive.org/19/items/lgislatinale13hubeuoft/lgislatinale13hubeuoft.pdf>

Lisez « *La Belgique ruinée par les Allemands* », de **Georges RENCY**, qui constitue le chapitre V (troisième partie, pages 372-377) de « *La Belgique et la Guerre* » (Volume 1 : *La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale* ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 (2<sup>ème</sup> édition) ; ; XI-386 pages + 8 hors-texte) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20BELGIQUE%20RUINEE%20PAR%20ALLEMANDS%20T1%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20pp372-377.pdf>

### Ouvrages de référence :

**Rapports sur les mesures prises par les Allemands à l'égard de l'industrie belge pendant l'occupation - Tome V – 1921**

Immédiatement après la première guerre mondiale, le gouvernement belge formait une commission qui avait pour tâche de décrire tous les crimes que les Allemands avaient commis pendant l'occupation. Le rapport de cette commission a été édité en six volumes.

Ceci est le quatrième volume. (528 pages, 16 euros seulement, vendu comme ebook) : <http://www.heruitgeverij.be/320ind.htm>

**Rapports sur les mesures prises par les Allemands à l'égard de l'industrie belge pendant l'occupation - Annexes et planches hors texte - Tome V – 1921**

Ceci est le cinquième volume. (421 pages ; 12,75 euros seulement, vendu

comme ebook) : <http://www.heruitgeverij.be/321ind.htm>

## **Rapports sur les mesures prises par les Allemands à l'égard de l'industrie belge pendant l'occupation - Rapport d'ensemble et conclusions - Tome VI - 1923**

Ceci est le sixième volume. (301 pages, 9 euros seulement, vendu comme ebook) : <http://www.heruitgeverij.be/322ind.htm>

Index (de Jean Paul De Cloet), téléchargeables gratuitement, aux liens mentionnés.

Voyez aussi Charles de **KERCHOVE de DENTERGHEM** ; *L'industrie belge pendant l'occupation allemande, 1914-1918* (Paris / New York, Presses Universitaires de France / Dotation Carnegie pour la Paix Internationale ; 1927, XII-312 pages ; **index** ; « *Belgian series* ») que vous pouvez obtenir en e-book via la RUG (Université de Gand).

Lisez « *Les réquisitions : la laine, le cuivre, etc.* » par **Georges RENCY**, qui constitue le chapitre **XIII** de la **première partie** du volume **1** de *La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale* ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2<sup>ème</sup> édition ; pages 90-97) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20REQUISITIONS%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T1%20pp90-97.pdf>

On trouve la liste suivante de « *la nomenclature des marchandises saisies et la date des arrêtés s'y rapportant* » (entre le 11 octobre 1914 et le 22 novembre 1917) dans le reprint partiel de : Albert

## **HENRY ; *Un retour à la barbarie. Les déportations d'ouvriers belges en Allemagne ;* (Bruxelles, Albert Dewit ; 1919), au lien :**

[http://www.eglise-romane-tohogne.be/secu/index.php?./environs/deportation\\_ouvriers\\_belges\\_allemande.pdf](http://www.eglise-romane-tohogne.be/secu/index.php?./environs/deportation_ouvriers_belges_allemande.pdf)

(1) Voici la nomenclature des marchandises saisies et la date des arrêtés s'y rapportant :

Os crus ou cuits, cornes et les pieds d'animaux abattus, os broyés, pilés, graisse d'os et huile d'os (11 octobre 1914). — Peaux de gros bétail, peaux de veaux, moutons et chèvres, matières tannantes de tout genre, cuir fabriqué par les tanneries (20 novembre 1915). — Graisse brute obtenue lors de l'abatage professionnel des bœufs et des moutons (9 décembre 1915). — Carbure de calcium (11 décembre 1915); produits de laminoirs, tôles de fer et d'acier, rails et matériel pour chemin de fer de campagne ou à voie étroite (31 décembre 1915). — Laines (10 janvier 1916). — Lin travaillé et émouchures (10 janvier 1916). — Sacs à ciment (29 février 1916). — Electro-moteurs, machines productrices de courants, commutatrices, transformateurs, appareils pour installations électriques (6 mars 1916). — Arbres non abattus (22 mars 1916). — Déchets de cuir (24 avril 1916). — Manganèse, wolfram, chrome, molybdène, vanadium, titane, cobalt, nickel, ferrosilicium, fer hématite, leurs minerais et alliages (22 avril 1916). — Machines-outils servant à travailler les métaux (7 juillet 1916). — Cuivre, minerais, produits chimiques, produits fabriqués, étain, alliages (8 juillet 1916). — Tissus, bonneterie, rubanerie, cordons, etc. (19 juillet 1916). — Chevaux (26 juillet 1916). — Matières textiles, coton, coton artificiel, jute et chanvre (22 août 1916). — Soufre et ses composés, amiante, fluosilicate de soude (16 septembre 1916). — Machines de toutes sortes (25 septembre 1916). — Borax (7 octobre 1916). — Courroies en cuir ou en autres matières; câbles de transmission en chanvre et autres (27 septembre 1916). — Aciers rapides (30 septembre 1916). — Caoutchouc usagé et articles finis (17 octobre 1916). — Moteurs à explosion et accessoires (20 octobre 1916). — Mitraille de fer, de fonte et d'acier (2 décembre 1916). — Colle d'os, de rognures et de gélatines (13 décembre 1916). — Graisse des rognons (7 février 1917). — Matières textiles végétales et animales, fils, tissus, lingerie, bonneterie, tricots, étoffes, bâches et feutres, sacs (14 février 1917). — Graines oléagineuses, pétrole, cire, vernis, résine, glycérine, savon, corps gras (17 février 1917). — Osiers (21 mars 1917). — Laine des matelas et coussins (23 mai 1917). — Produits chimiques (25 mai 1917) — Bandes de billard en caoutchouc, bandages des véhicules (26 mai 1917). — Câbles et courroies (27 mai 1917). — Harnais de chevaux (30 juin 1917). — Bois sciés (6 juillet 1917). — Zinc (26 juillet 1917). — Vêtements et linge confectionnés, pansements, couvertures, draps, taies, stores, rideaux (31 juillet 1917). — Produits finis en cuivre dans les exploitations commerciales et industrielles (31 juillet 1907). — Objets en cuivre dans les ménages (31 juillet 1917). — Chaussures (13 octobre 1917). — Tous tissus et articles de bonneterie et de rubanerie; articles finis ou mi-finis; cordons, etc., tapis, rideaux, toile à voile (10 novembre 1917). — Linge de lit de ménage ou de table dans les pensions, pensionnats, hôtels, restaurants, ménages, et cuisines (22 novembre 1917).